

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0148/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Stalle de 171 à 175

Identité du demandeur : DALEX s.p.r.l. Monsieur KEISMAN Philippe

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39918-2011 : **le changement d'affectation d'une salle de danse et d'un commerce en 2 unités de logement**

Zone :

PRAS : zones de forte mixité, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

*application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0149/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Beersel 14

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Rozental-Jacobowitz Dan & Anouck Aviva

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39939-2011 : **la mise en conformité d'une annexe au rez-de-chaussée**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : AR 13 du 31.01.1959

Motifs principaux de l'enquête :

*application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0150/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Dieweg 56 C

Identité du demandeur : Monsieur Vermeersch Michel

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39942-2011 : **le petit agrandissement du séjour d'une villa bifamiliale implantée en intérieur d'îlot**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

*application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0151/11)**

**DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Wellington 116

Identité du demandeur : M.O.S.T s.a. Monsieur et Madame Govaerts

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39914-2011 : **la transformation d'une habitation**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : 48 bis et ter

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation au PPAS 48 bis et ter en terme de gabarit (pyramide à 45°)

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0152/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de l'Aiglon 53

Identité du demandeur : Monsieur Zoenen Arnaud

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39951-2011 : **l'isolation par l'extérieur d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : 26 du 21/04/1956

Motifs principaux de l'enquête :

*application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 26 (Quartier Fond'Roy). Dérogation à l'implantation (épaisseur de 12 cm de l'isolation autour des murs existants)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0153/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue du Val Fleuri 19

Identité du demandeur : Zurstrassen s.p.r.l. Monsieur Zurstrassen Yves

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39930-2011 : **l'extension de l'atelier d'Yves Zurstrassen et l'extension de la villa**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

PPAS : AR 23 du 13.12.1958

Motifs principaux de l'enquête :

*application de la prescription générale 0.9. du PRAS (clause de sauvegarde)*

*application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

*application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 23 (Val fleuri)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0154/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg 398

Identité du demandeur : Donyte Investissement c/o s.p.r.l. Monsieur d'HERBECOURT Hervé

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39793-2011 : **le changement d'affectation d'un rez commercial en horeca et le placement de 2 enseignes**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

en liseré de noyau commercial

le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

*Application du Règlement Communal sur l'ouverture de certains commerces (HORECA)*

L'enquête publique se déroule du **20/06/2011** au **04/07/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 07 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **04/07/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 07 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/06/2011.

Le secrétaire communal,  
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER